

Communiqué de presse

L'après-AIJ passe par Bienne

Bienne, le 9 juillet 2009

1. Rapport final de l'AIJ : consultation du CAF sur la suite de la procédure

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) est favorable à la poursuite du dialogue interjurassien, à condition d'y associer le district de Bienne. Le conseil exprime un certain scepticisme envers le principe de séances d'information interactives données par l'AIJ elle-même. Si l'AIJ devait effectivement se voir confier ce nouveau mandat, le CAF est d'avis qu'une de ces séances devrait avoir lieu à Bienne, à l'intention du CAF et des autorités municipales de Bienne et d'Evilard. Le CAF appelle aussi de ses vœux la réalisation d'une étude complémentaire, en veillant toutefois à ce que celle-ci ne ralentisse pas le calendrier initialement prévu. L'étude devrait analyser les liens entre le district de Bienne et le Jura/Jura bernois et les conséquences des deux pistes du rapport sur le district de Bienne et le canton de Berne.

Consulté par le Conseil-exécutif du canton de Berne, le Conseil des affaires francophones a répondu à deux questions principales sur les suites à donner au rapport final de l'AIJ : l'une portait sur l'organisation de séances d'information interactives par l'AIJ pour présenter son rapport. L'autre concernait la publication d'études complémentaires. Le CAF s'est prononcé uniquement sur les aspects formels concernant la suite de la procédure, pour permettre ensuite à la discussion sur le contenu du rapport de se mener sur de bonnes bases.

Le CAF n'est pas convaincu de l'opportunité d'une information donnée par l'AIJ sur sa propre étude. La publication d'un rapport de minorité rend cette question encore plus délicate. Plusieurs membres du conseil ont exprimé des doutes quant au bien-fondé de présenter et répandre une étude qui ne tient aucun compte de la problématique biennoise. Quelle que soit la suite donnée au rapport, le plus important est d'intégrer Bienne à la suite de la réflexion sur l'avenir institutionnel de la région. Si la conférence tripartite devait décider de confier ce mandat d'information à l'AIJ, le CAF est d'avis que les autorités du district bilingue de Bienne ainsi que le CAF doivent absolument être associés à ces séances d'information, qui devront se dérouler dans l'esprit de la charte proposée par l'AIJ.

Quant à d'éventuelles études complémentaires, le CAF fait la distinction entre une étude sur les flux entre Bienne et le Jura/Jura bernois (qui pourrait être menée rapidement, parallèlement au processus d'information sur le rapport final de l'AIJ) et une étude plus fouillée, de nature universitaire, qui analyserait tous les liens existant entre le district de Bienne et le Jura/Jura bernois. Cette étude devrait également analyser les conséquences des deux pistes du rapport pour le district de Bienne et pour le canton de Berne. Le CAF souhaite que ces études complémentaires soient mandatées, mais qu'elles n'entravent pas les processus en cours.

2. Projet de CREA : pour un réseau intégrant Bienne

Le projet de Centre interjurassien d'expression des arts de la scène (CREA) est au cœur de toutes les discussions. Le CAF se réjouit de voir que les cantons de Berne et du Jura ont confié à M. Blaise Duport le mandat d'une étude complémentaire. Celle-ci

doit « évaluer la constitution d'un CREA associant les centres culturels et les milieux professionnels des arts de la scène, y compris ceux de l'agglomération biennoise ». Ce mandat, approuvé par les deux cantons, montre que le district de Bienne est de plus en plus clairement compris comme un partenaire naturel des discussions sur des projets interjurassiens. Cette étude complémentaire correspond à la prise de position du CAF, qui a toujours souhaité que le CREA soit envisagé également sous l'angle d'un réseau intégrant Bienne. Le CAF rencontrera M. Blaise Duport en août, en vue de la préparation de son étude, qui doit être rendue à l'automne 2009. Le CAF est également en contact avec la Fondation du théâtre d'expression française (FTEF), qui pourrait jouer le rôle de partenaire dans le réseau du futur CREA, comme d'autres acteurs culturels de la région.

Note aux rédactions :

La prise de position du CAF sur la suite de la procédure du rapport de l'AIJ peut être téléchargée sur son site www.caf-bienne.ch. Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65*